



PROCES-VERBAL N° 4

Commission Régionale Contrôle Mutations.

Réunion du : Jeudi 27 Septembre 2018

Présidence : M. Antoine ROMBALDI

Présent(s) : Mmes Louise CHIRICHIELLO - Eliane VINCIGUERRA - MM Jean-François GIANNETTINI et André TARALLO

Absent(s) :

Excusé(s) :

Assiste(nt) :

1- CAS DES JOUEURS GUIDONI Dominique né le 26 Mai 2012 (U17), DOMINICI Hugo né le 23 octobre 2003 (U16) et ROSSI Jean-Philippe né le 18 mars 2003 (U16) de l'A.S. PIEVE DI LOTA.

Par courriel en date du 25 Septembre 2018, l'ASC PIEVE DI LOTA demande l'exemption du cachet mutation sur la licence des trois joueurs cités en rubrique.

Jugeant sur pièces et en premier ressort, la Commission fait connaître à l'ASC PIEVE DI LOTA :

- ❖ **GUIDONI Dominique**, licencié au PRUNELLI F.C. pour la saison 2017 / 2018 a demandé son changement de club **le 09 juillet 2018**.
- ❖ **DOMINICI Hugo**, licencié à l'A.S. NEBBIU C.D. pour la saison 2017 / 2018 a demandé son changement de club **le 05 juillet 2018**.
- ❖ **ROSSI Jean-Philippe**, licencié à l'U.S.C. CORTE pour la saison 2017 / 2018 a demandé son changement de club **le 01 juillet 2018**.

Il s'avère que ces trois joueurs ont demandé le changement de club en période normale (Article 92/1 des RG) soit **avant le retrait ou le non engagement des clubs quittés**.

PAR CES MOTIFS,

La Commission décide :

- De **maintenir le cachet mutation** sur la licence des joueurs GUIDONI Dominique, DOMINICI Hugo et ROSSI Jean-Philippe.

2- CAS DU JOUEUR GONEZ Jean-Bernard (U 18) du F.C. BASTIA BORGIO à l'E.F. BASTIA : DEMANDE ACCORD CHANGEMENT DE CLUB.

Par courriel en date du 28 Septembre 2018, l'E.F. BASTIA fait connaître qu'une demande de changement de club a été introduite le 18 Septembre 2018 pour le joueur GONEZ Jean Bernard et n'avoir reçu à ce jour aucune réponse de la part du F.C. BASTIA BORGIO,

- La Commission demande au F.C. BASTIA BORGIO de lui faire connaître pour sa séance du Jeudi 04 Octobre 2018 le motif de ce refus.